

CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOOS

-----  
SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2014

-----  
CONVOCATION DU 25 AOÛT 2014  
-----

L'an deux mille quatorze, le deux septembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme TIERCELIN Françoise,

Présents : Mme TIERCELIN F., M. PESQUEUX G., Mme PRIEUR B.,  
Mme DEMANGEL C., M. GRISEL B., Mme LEPENNETIER Ch.,  
M. LEFEBVRE Michel, M. MANESSIEZ Daniel, M. LARQUET Daniel,  
M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, Mme DE LA FARE  
Claudine, M. RIBEIRO Alain, Mme LEPILLER Françoise,  
M. GRISEL Valentin (à partir de 20h45), M. BOURRELLIER Thierry,  
Mme MORLET Marie-Laure, M. MAUCONDUIT Yann,  
Mme LION Patricia,  
M. SORET Yves, M. CAILLAUD François, Mme MARIE Virginie

Absents excusés : Mme GUILMET Julie,

Secrétaire de séance : Mme DEMANGEL Catherine

ORDRE DU JOUR
---------------

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 01 juillet 2014
2. Avenants au marché de réhabilitation et agrandissement de la Mairie-  
Autorisation de signature
3. Modification des tarifs de l'étude surveillée et de l'aide aux devoirs
4. Approbation du règlement intérieur de temps d'activités périscolaires
5. Dénomination de la Rue du lotissement Altitude lotissement
6. Rapports d'activités des syndicats intercommunaux
7. Décisions
8. Informations diverses

Mme DEMANGEL Catherine est désignée par le Conseil Municipal comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20H35

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès verbal de la séance du 01 juillet 2014.

Le Procès verbal est adopté à l'unanimité.

Arrivée de M. GRISEL V. à 20H45

2- Avenants au marché de réhabilitation et agrandissement de la Mairie- Autorisation de signature

Mme le Maire signale que dans le cadre de l'extension de la Mairie, des travaux supplémentaires sont nécessaires.

Ces travaux portent sur :

- Le lot N°3: Couverture-Zinguerie-Bardage Zinc : Entreprise BOUTEL

Ils consistent en la réalisation de :

- L'habillage en zinc du pignon de la chaufferie
- L'habillage des corniches filantes
- La fourniture et pose d'un lettrage en VMZINC composite « Mairie de Boos »

Le montant de l'avenant est de 6 584.02 € HT

Le montant du marché initial est de 76 152.73€ HT

Le montant du marché après avenant est de 82 736.75 € HT

- Le Lot N°6-Cloisons Doublages- Faux Plafonds : Entreprise SHM

Les travaux supplémentaires portent sur la modification de certains plafonds qui ont été remplacés par des éléments coupe-feu suite à une demande du contrôleur technique :

Le montant de l'avenant est de : 1 802.37 € HT

Le montant initial du marché est de : 85 780.00 € HT

Le montant du marché après avenant est de 87 582.37 € HT

- Le Lot N°7: Cloisons amovibles- Entreprise DELAUNAY

Les travaux supplémentaires portent sur la fourniture d'un bloc porte supplémentaire ainsi que sur le remplacement du stratifié des portes.

Le montant de l'avenant est de : 1 592.22€ HT

Le montant initial du marché est de : 22 997.98 € HT

Le montant du marché après avenant est de 24 590.20€ HT

- Le Lot N°8-Menuiseries intérieures bois : Entreprise DELAUNAY

L'avenant en moins-value porte sur la modification de l'habillage de la salle des mariages, la suppression de l'habillage du bureau du maire, la création d'un habillage dans le dégagement et l'accueil, la suppression d'un placard local vestiaires et rangement, la fourniture de deux tablettes.

Le montant de l'avenant est de : - 1 612.35 € HT  
Le montant initial du marché est de : 61 493.89 € HT  
Le montant du marché après avenant est de 59 881.54€ HT

- Le Lot N°9-Revêtements scellés-Carrelage-Faïence : Entreprise SOLUTION

L'avenant consiste en la fourniture de carrelage et ragréage supplémentaire.

Le montant de l'avenant est de : + 1947.64 € HT  
Le montant initial du marché est de : 27 052.65 € HT  
Le montant du marché après avenant est de 29 000.29 € HT

- Le Lot N°14- Plomberie-Chauffage-Ventilation : Entreprise VIRIA

L'avenant en moins-value porte sur la modification du type de chaudière (chaudières au sol remplacées par des chaudières avec terminaux ventouses), une moins-value sur le plancher chauffant et la fourniture de clapets coupe-feu supplémentaires.

Le montant de l'avenant est de : - 1 549.28 € HT  
Le montant initial du marché est de : 173 276.80 € HT  
Le montant du marché après avenant est de 171 727.52€ HT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le code des marchés publics,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06 juin 2013, autorisant le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à l'agrandissement et la réhabilitation de la Mairie,  
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 01 septembre 2014.

Considérant que l'extension et la réhabilitation de la Mairie nécessitent des travaux supplémentaires portant sur les lots N°3, 6, 7, 9 et des travaux en moins-value pour les lots N°8 et N°14,  
Considérant que les crédits affectés à l'opération permettent d'intégrer le montant des travaux supplémentaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la conclusion de l'avenant N°2 pour le Lot N°3 (Couverture-Zinguerie-Bardage Zinc), la conclusion des avenants N°1 pour les lots N°6-Cloisons Doublages- Faux Plafonds, N°7-Cloisons amovibles, N°8 Menuiseries intérieures, N°9-Revêtements scellés-Carrelage-Faïence, et l'avenant N°3 pour le lot N°14-Plomberie-Chauffage-Ventilation
- Autorise Mme le Maire à signer ces avenants.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif chapitre 23- article 2313.

M. GRISEL Bruno précise que les travaux pour le lot N°7 correspondent à l'ancienne Mairie, il s'agit de remplacer la cloison actuelle d'un bureau par une cloison mobile pour que cela soit plus harmonieux avec le reste de la réhabilitation.

L'avenant sur le lot N°9 correspond à un choix de Mme le Maire de conserver une unité dans les revêtements de sol dans la nouvelle mairie, elle a donc privilégié un carrelage au lieu d'un parquet dans son bureau. Il y aura donc une moins value sur le lot parquet.

### 3- Modification des tarifs de l'étude surveillée et de l'aide aux devoirs

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune propose un service d'aide aux devoirs pour les élèves du cours préparatoire et d'étude surveillée pour les élèves du CE1 au CM2.

Afin d'harmoniser les tarifs entre les temps d'activités périscolaires et les différentes études, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tarif de l'aide aux devoirs et de l'étude surveillée et de fixer celui-ci à 1€ par séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- de fixer le tarif de l'étude surveillée et de l'aide aux devoirs à 1€,
- de supprimer le tarif exceptionnel pour les élèves allant en garderie après l'étude surveillée.

Mme MARIE demande si le tarif de la garderie sera modifié, car les parents bénéficiaient d'un tarif moins élevé après l'étude surveillée.

Mme TIERCELIN répond que précédemment le temps de garderie était beaucoup plus court, maintenant l'étude surveillée se terminera à 17H00. Il n'y aura donc plus de tarif exceptionnel.

### 4. Approbation du règlement intérieur des temps d'activités périscolaires

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et dans un souci de cohérence et d'homogénéité entre les différentes activités, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter un nouveau règlement intérieur pour les temps d'activités périscolaires.

Celui-ci remplacera les différents règlements qui s'appliquaient jusqu'alors à l'étude surveillée et à l'aide aux devoirs.

Le conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations N°91-2005 du 17 décembre 2005 créant une étude surveillée et N°50-2010 du 21 octobre 2010 créant une aide aux devoirs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-approuve ce nouveau règlement intérieur des temps d'activités périscolaires pour une application à compter de la rentrée scolaire 2014-2015.

Mme MARIE remarque que le règlement des activités pourra se faire par internet, elle demande si ce principe ne pourrait pas être étendu à la restauration scolaire et à la garderie.

Mme le Maire répond que ces deux services sont gérés par l'intermédiaire d'une régie. La personne qui s'en occupe bénéficie donc d'heures qu'il faudrait impérativement compenser.

Mme MARIE souligne que ce système de paiement est un service très utile.

Mme TIERCELIN précise que cette proposition n'est pas totalement écartée et sera discutée en commission et en réunion de travail.

Mme le Maire précise que le système actuel laisse une plus grande souplesse dans la non facturation des absences. Si on passe sur des émissions de titres, l'ensemble des repas sera comptabilisé.

Mme MARIE précise que cela dépend des informations que la gestionnaire transmettra à la trésorerie.

Mme TIERCELIN répond que c'est une personne différente qui s'occupe de l'émission des titres de recettes pour les activités périscolaires.

M. SORET précise que le règlement se fait après coup pour ces activités alors que pour la restauration c'est un paiement par avance.

#### 5. Dénomination de la Rue du lotissement Altitude Lotissement

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le permis de lotir N° PA 076 116 14 R0001 accordé le 10 juin 2014 à ALTITUDE LOTISSEMENT,

Considérant que ce lotissement possède une voirie interne qu'il convient de dénommer,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide :

-De nommer la voirie du lotissement : Impasse du Renard

M. SORET demande quelle est la logique de dénomination des rues.

M. PESQUEUX répond que dans ce secteur des noms d'animaux ont été attribués, d'autres secteurs comportent des noms de fleurs, d'arbres...

M. SORET précise que cette pratique est vue par certaines personnes comme étant désuète et demande si une réflexion ne pourrait pas être menée pour l'avenir.

Mme le Maire répond qu'une commission urbanisme sera créée prochainement.

Mme MARIE signale qu'il y a un panneau qui a été installé sur la Rue du Bois d'Ennebourg avec la Rue des Buissons.

M. PESQUEUX lui répond que c'est la dénomination qui a été retenue pour cette voie, les panneaux définitifs seront prochainement installés.

M. LARQUET demande si le chemin piéton va être poursuivi.

M. PESQUEUX lui répond qu'il y a effectivement un projet pour rejoindre les lotissements, mais qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier c'est la métropole qui reprend la compétence voirie, il faudra donc attendre leur accord.

#### 6. Rapport d'activités des syndicats intercommunaux

Conformément à l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales Mme le Maire présente au Conseil Municipal les rapports d'activités 2013 :

- Du syndicat mixte du SAGE des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec,
- du Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces rapports

M. PESQUEUX précise que pour le SDE 76, le nouveau président est M. CHAUVET, et l'élu représentant le secteur est M. LEVILLAIN.

M. GRISEL Valentin souhaite interpeller Mme Le Maire sur la gestion du service de l'eau de la CREA, et la facturation par tranche dont la première est à 40 M3. Il souligne qu'il a contacté les services de l'eau pour savoir si cette base ne pouvait pas être augmentée puisqu'il consomme plus, et on lui a répondu que ce n'était pas possible car c'est une base fixe.

Mme TIERCELIN lui répond qu'effectivement cette base est identique quelque soit la composition de la famille et que malheureusement elle ne peut pas intervenir sur cette facturation.

## 7. Décisions

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

-Décision N°8 : Attribution d'un marché de fourniture de Pare-ballons à l'entreprise Puissance 4 Equipements, ZA de la Briqueterie, 76160 Saint Jacques sur Darnetal pour un montant de 3 916.67 € HT,

-Décision N°9 : Attribution d'un marché relatif à la fourniture de menuiseries pour un montant de 7 858.69 € HT à la société Anthony THIERRY, 248 Route de la Briqueterie, 76116 CATENAY,

-Décision N°10 : Attribution d'un marché pour le contrôle de la qualité de l'air intérieur de l'école maternelle et de la crèche pour un montant de 5 826.70 € HT à l'entreprise APAVE, 2 Rue des Mouettes, 76132 Mont Saint Aignan Cedex,

- Décision N°11 : Attribution d'un marché pour la fourniture et pose d'un acodrain pour un montant de 4 580.00 € HT à la l'entreprise LT-TP, 254 Rue Audière, 76770 MALAUNAY,

- Décision N°12 : Attribution d'un marché pour la réalisation d'un relevé topographique de la parcelle cadastrée AH N°5 (salle polyvalente) pour un montant de 4 850.00 € à la société EUCLYD EUROTOP, 34 bis Rue du Maréchal Leclerc, BP 227, 27702 LES ANDELYS

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu des décisions ci-dessus.

Concernant les pare ballons, M. MONNIER précise que les travaux ont été exécutés en juillet. Les deux terrains réservés aux adultes ont été faits, l'équipement de deux petits terrains où évoluent une équipe féminine et une équipe à 7, sera à budgétiser pour l'année prochaine.

Concernant la fourniture de menuiseries, Mme TIERCELIN souligne que celles-ci ont été posées au centre socio-culturel du côté du CLIC, et la porte de la garderie sera changée.

M. PESQUEUX précise que l'acodrain est posé Rue des Andelys, pour minimiser les infiltrations d'eau qui allaient dans la propriété riveraine. Il s'agit d'un essai, 10 mètres seront réalisés dans un premier temps.

M. RIBEIRO demande pourquoi le contrôle de l'air ne porte que sur l'école maternelle et la crèche.

Mme TIERCELIN répond qu'il s'agit de la réglementation. Les établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans doivent faire ce diagnostic avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les écoles élémentaires doivent le faire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## 8. Informations diverses

### Gendarmerie :

Le terrain a été vendu, les travaux vont bientôt débiter.

### Gens du Voyage :

Mme le Maire signale qu'ils se sont installés deux semaines sur le terrain de football, ils sont entrés en coupant les cadenas et se sont branchés sur le compteur eau.

Dans l'ensemble ils ont respecté les exigences de la municipalité et n'ont pas stationné leurs véhicules sur le terrain.

M. MONNIER signale que les services techniques effectuent les petites réparations liées à leur passage.

Un constat de gendarmerie a été effectué.

Un autre convoi de 80 caravanes est arrivé sur l'aéroport.

Mme MARIE demande si des mesures particulières ont été prises par la gendarmerie car des vols de véhicules (caravanes et camping-cars) se sont produits.

Mme TIERCELIN répond qu'ils ont fait beaucoup de tournées nocturnes et ont contrôlé les identités.

M. CAILLAUD demande à Mme le Maire quelles sont les mesures conservatoires qu'elle envisage de prendre pour protéger le terrain de football et l'aire des planeurs.

Mme le Maire répond que pour l'aire des planeurs, il s'agit d'un terrain privé, elle ne peut donc pas intervenir.

Par contre concernant le terrain de football, une clôture rigide avec une barrière rigide a déjà été posée. Une autre solution va donc devoir être trouvée sachant que la barrière doit être conservée pour laisser un accès au véhicule de secours.

Elle propose éventuellement l'étude d'une borne rétractable.

Elle précise que la chambre de Commerce a déposé un recours pour leur terrain.

M. MONNIER répond que par tous les moyens quand ils veulent rentrer, ils y arrivent.

M. GRISEL Valentin signale qu'il a reçu le CREA mag, et a vu qu'il y avait déjà un projet pour la reconversion du site de Pétroplus de 450Ha, or ce site est situé sur une commune qui a l'obligation d'avoir une aire d'accueil pour les gens du voyage. Il serait donc bon d'intervenir auprès de la CREA pour qu'une aire soit créée sur les Communes qui ont une obligation d'accueil, contrairement à Boos.

Mme PINEL répond que sur ces communes, il y a des aires d'accueil.

M. PESQUEUX ajoute que ces aires sont trop petites pour accueillir des grands convois.

Mme MARIE souligne que si aucune solution ne peut être apportée à ce problème, pourquoi ne pas réfléchir dans ce cas à un aménagement en faveur des gens du voyage sans que ce soit une aire d'accueil, mais qui permettrait d'éviter des dégradations sur les installations de la Commune.

M. GRISEL répond que la Commune n'a pas l'obligation de les accueillir, donc pourquoi la Commune devrait faire un effort alors que certaines communes ne le font pas.

Mme TIERCELIN répond qu'elle est opposée à la création d'une aire d'accueil car il y a un risque que cette aire soit occupée à l'année. Elle préfère renforcer les mesures de protection du site.

M. PESQUEUX précise qu'il n'y a pas de terrains disponibles pour les recevoir.

M. CAILLAUD précise qu'il y a 237 ha disponible sur l'aéroport, le groupe de travail ayant rendu sa copie à M. SANCHEZ, il demande à Mme le Maire si elle a des informations sur l'avenir de l'aéroport, car si personne ne s'en préoccupe, la Préfecture de région étudie toujours une option pour y installer un grand camp des gens du voyage en faisant une préemption foncière.

Il a donc peur que la Préfecture et la CREA décident d'un projet contre lequel il sera difficile de lutter.

Mme TIERCELIN signale qu'il n'y a pas eu de réunion, par contre elle a eu des informations officieuses où Boos ne serait pas retenu.

M. CAILLAUD rappelle que c'est une décision qui échappe aux élus et aux politiques car seule la Préfecture est compétente dans ce domaine. Elle pourra donc exprimer son opposition de manière solidaire et collégiale avec ses autres collègues élus, seule la force publique décidera.

Mme TIERCELIN rappelle que selon ses sources, Boos n'est pas retenu d'autant que le projet d'aménagement de la zone d'activité va se faire, et que la cohabitation sur un même site semble difficile.

M. CAILLAUD précise qu'il serait utile avec plusieurs élus de prendre rendez-vous auprès du cabinet de M. le Préfet pour anticiper et ne pas attendre qu'une décision soit prise. Cela permettrait une fois que l'information serait donnée de la porter en toute légitimité au public.

Il rappelle qu'il faut distinguer l'action des élus et l'action de l'état qui pourrait être contradictoire à l'action qu'envisagent les élus locaux.

M. LARQUET souhaite revenir sur les solutions techniques à mettre en place pour éviter que les gens du voyage rentrent sur le terrain de football, et propose d'installer une chicane au niveau de l'accès du terrain.

M. MONNIER répond qu'il faut que les véhicules de service puissent rentrer sur le terrain notamment pour les travaux et les tontes. Cette solution semble donc difficilement envisageable.

M. CAILLAUD signale que dans les communes du Sud de la France des portiques avec des plots en béton sont installés, les caravanes ne peuvent donc pas passer.

Mme TIERCELIN répond que c'est une solution à laquelle elle avait pensé.

M. CAILLAUD précise que cette solution est moins onéreuse que les bornes rétractables.

M. RIBEIRO signale qu'il craint que la hauteur d'un portique ne soit compatible avec l'accès des véhicules de secours.

#### MAIRIE :

Mme TIERCELIN précise que les travaux avancent rapidement, les nouveaux locaux devraient être livrés en novembre.

#### Répartiteur ADSL :

M. GRISEL Valentin demande si le NRA est raccordé.

Mme TIERCELIN répond que non, le répartiteur n'est pas encore en fonction et ne le sera pas avant la fin du mois de septembre.

Mme LEPENNETIER précise qu'une fois le NRA terminé, l'ensemble des opérateurs ont un délai pour venir se raccorder.

M. CAILLAUD demande s'il est possible d'obtenir un planning officiel de l'opérateur ORANGE pour pouvoir faire une information aux citoyens sur une date de mise en service par Orange et sur les dates à laquelle les autres opérateurs pourront bénéficier de ces services puisqu'ils louent leurs liaisons après de cet opérateur.



### Contournement Est

M. CAILLAUD souhaite rappeler qu'il a rencontré les services de la DREAL avec Mme MARIE, il a appris lors de cette réunion, qu'en septembre de l'année passée, les services de la DREAL étaient venus rencontrer M. BOVIN. Des informations sur le tracé définitif avaient donc été transmises en 2013.

M. PESQUEUX lui rappelle que le tracé sur Boos est fixé depuis plus de 10 ans.

Mme TIERCELIN précise qu'il a été intégré dans le PLU.

M. CAILLAUD interpelle Mme le Maire pour connaître la méthodologie qu'elle souhaite adopter pour transmettre à la DREAL les remarques de la municipalité, et les mesures compensatoires qui devront être mises en œuvre pour protéger les hameaux. Il propose de leur transmettre un document écrit retraçant l'ensemble des besoins pour que les mesures compensatoires soient prises en compte par la maîtrise d'ouvrage.

Mme TIERCELIN propose à M. CAILLAUD de se charger de ce dossier.

M. CAILLAUD accepte et propose de créer un groupe de travail pour récolter l'ensemble des idées.

Mme MARIE précise que les services de la DREAL se sont proposés de venir sur place pour faire une reconnaissance du terrain.

M. LARQUET signale que pour la Rue du Boc, ils avaient proposé de faire une tranchée enterrée et précise que l'ensemble des nuisances sont à prendre en compte, pas seulement le bruit, mais aussi l'environnement, les nuisances lumineuses...

M. CAILLAUD ajoute que les services de la DREAL possèdent des images satellites assez anciennes du hameau de Franquevillette qui ne tiennent pas compte des nouvelles constructions, il faudra donc leur fournir des plans à jour.

M. PESQUEUX dit que l'enjeu porte sur la situation de l'autoroute au sein de la bande des 300m.

Mme TIERCELIN propose de créer une réunion de travail.

M. CAILLAUD souhaite qu'un courrier soit envoyé à la DREAL pour les informer qu'un groupe de travail est constitué en dénommant les personnes. Il semble nécessaire de les avertir au plus vite pour commencer à travailler avec eux sur ce projet, l'ingénieur en chef de la DREAL leur a d'ailleurs proposé de leur faire partager son retour d'expérience sur des projets du même type sur lesquels il a déjà travaillé.

Mme le Maire lui fait part de son regret quant à son silence sur les mois de juillet et août alors que maintenant il souhaite que les choses aillent très vite.

### Ecole maternelle :

Mme MARIE demande où en est le dossier de l'école maternelle.

Mme TIERCELIN lui dit qu'actuellement, le travail s'est porté en priorité sur le projet de la salle polyvalente, l'architecte a fait une estimation qui dépasse le budget.

Elle précise que le dossier de l'école sera abordé en commission.

M. SORET souhaite prendre la parole pour faire un bilan des six premiers mois de mandat. 3 personnes ont été élues sur la liste qu'il a conduite. Ces personnes ont pris leur place au sein du Conseil Municipal en participant activement aux réunions du Conseil Municipal et en se répartissant dans toutes les commissions. Ils ont décidé de travailler collectivement dans l'intérêt de tous. Ils se sont rendu compte de l'ampleur de la tâche à accomplir. Force est de constater que ce début de mandat n'avance pas à la vitesse qu'ils souhaitaient. Les commissions se sont mises en place mais certaines n'ont pas vraiment commencé leurs travaux, aussi certains dossiers très importants comme la réhabilitation de la salle polyvalente ou la construction d'une nouvelle école maternelle n'ont pas été vraiment débattus dans ce Conseil.

Mme le Maire souhaite l'interrompre pour lui rappeler qu'il ne lui a demandé seulement que la veille un entretien alors que pendant deux mois elle n'a pas vu sa présence en mairie. Alors que certains élus ont travaillé.

M. SORET lui dit qu'il lui avait proposé un projet pour un travail en commun début juillet. Il lui avait suggéré d'en parler à son équipe. Il n'a pas eu de réponse.

Mme TIERCELIN lui fit part qu'après la dernière réunion de travail, elle était entièrement d'accord pour créer une autre réunion mais elle n'a pas eu de demande de sa part. Elle propose rapidement de créer une commission urbanisme.

M. SORET indique qu'il souhaiterait que les projets notamment celui de la salle polyvalente qui a été exposé en commission travaux soit débattu devant le Conseil Municipal.

Mme TIERCELIN lui répond qu'actuellement le projet n'est pas assez abouti, il n'y a que des directives qui ont été établies. L'architecte a fait une proposition par rapport aux éléments transmis par l'ancienne équipe municipale, maintenant les commissions vont pouvoir travailler sur ce dossier.

#### Clôture :

M. MAUCONDUIT a constaté que des travaux ont été entrepris au niveau de la clôture de Bricomarché, il souhaite savoir ce qui va être fait.

Mme TIERCELIN lui répond que cette clôture est remplacée à l'identique.

#### Forum des associations :

Mme PRIEUR rappelle que le Forum des associations se tiendra le vendredi 05 septembre 2014 de 16H30 à 19H30 et samedi 06 septembre de 9H30 à 13H30. Elle souhaite que les membres de la commission Sports passent.

Mme MARIE suggère qu'un bilan soit fait sur la fréquentation au forum par rapport aux horaires de la réforme des rythmes scolaires. Désormais, le samedi matin, il y a de l'école jusqu'à 12H00, et le Forum se termine à 13H30.

Mme TIERCELIN signale qu'il y a des impératifs liés à l'installation de la fête de la moisson, les horaires du forum ne peuvent donc pas être décalés.

Mme MARIE propose de décaler le Forum d'un week end.

Mme le Maire lui répond que les inscriptions seraient trop tardives pour les associations.

Mme PRIEUR signale qu'elle posera la question aux associations.

Mme MARIE propose de décaler le forum dans une autre salle comme par exemple la halle de sports si les horaires gênent la fête de la moisson.

#### Fête de la moisson :

M. PESQUEUX rappelle que la fête de la moisson aura lieu le dimanche 7 septembre.

Il propose aux personnes disponibles de mettre en place les installations (barnum..) le samedi à partir de 14H30, et le dimanche matin à partir de 8H d'installer les chaises. Des personnes sont également nécessaires pour servir dans la journée et le soir pour démonter les installations.

#### Culture :

Mme PINEL annonce qu'un spectacle aura lieu le 11 octobre 2014. Elle réunira la commission culture prochainement pour organiser la publicité autour de cette manifestation. Elle rappelle que les propositions de spectacle sont les bienvenues.

Le thème retenu pour le festival intercommunal qui se déroulera au mois de mai est le théâtre.

Une programmation sur le mois de janvier est prévue avec une pièce de théâtre.

Un festival ornithologique est prévu en octobre sur une semaine.

#### Commission développement économique :

Mme LEPILLER rappelle que des idées autour de la création d'un marché et l'amélioration des aménagements urbains avaient été lancées, elle souhaiterait savoir si cela va être intégré dans la commission urbanisme.

Mme TIERCELIN lui répond que cela sera débattu, une branche au sein de la commission urbanisme pourrait être créée mais s'il y a trop de travail une seconde commission sera utile.

Réforme des rythmes scolaires :

Mme MARIE demande si l'ensemble des intervenants ont été recrutés et souhaite avoir la liste. Mme TIERCELIN lui répond qu'elle retravaille sur ce dossier avec les directrices de l'école jeudi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22H30.

Le Maire,

Françoise TIERCELIN